



Chaussée du Roeulx, 129-133  
7060 Soignies  
Tél : (+32)67/33.29.25  
Fax : (+32)67/33.90.34

Soignies, le 15 Septembre 2020

Chers agriculteurs;

Comme l'année passée, dans le cadre de la vente de céréales durables, vous est-il possible de souscrire l'engagement (ci-joint) selon lequel les cultures arables sont exécutées conformément aux critères de durabilité définis pour la production de biocarburants.

Voici les différentes exigences:

- les productions doivent être issues de terres agricoles qui avaient déjà cette affectation au 01/01/2008, c'est-à-dire pas de prairies retournées, pas de zones déboisées, pas de tourbières.
- Respect des restrictions officielles relatives aux zones protégées: Natura 2000, réserves nationales, zones humides à haut intérêt biologique.
- Respect de la réglementation spécifique au domaine Environnement de la conditionnalité de la PAC et aux bonnes pratiques agro-environnementales.

Pouvez-vous également signer la procuration, ci-jointe, afin de nous permettre d'obtenir un listing par la région wallonne, des déclarations PAC 2007 concernant les prairies permanentes?

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, chers agriculteurs, nos salutations les plus distinguées.

Benoit Otjacques  
Directeur de l'Alliance-Blé